

# LE NOUVEAU CADRE FÉDÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES... EN BREF

## VISION

EN SE CONCENTRANT SUR LES POSSIBILITÉS, EN RÉPONDANT AUX CONDITIONS NOUVELLES ET CHANGEANTES, EN MOBILISANT LES PARTENARIATS ET EN VISANT LES RÉSULTATS, LE GOUVERNEMENT DU CANADA, LES CANADIENS AUTOCHTONES ET LES AUTRES PARTENAIRES TRAVAILLERONT ENSEMBLE POUR S'ASSURER QUE LES CANADIENS AUTOCHTONES PROFITENT DES MÊMES POSSIBILITÉS D'EMPLOI, DE REVENU ET DE CRÉATION DE LA RICHESSE QUE LES AUTRES CANADIENS.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

<b>RENFORCER L'ENTREPRENEURIAT AUTOCHTONE</b>	<b>DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN AUTOCHTONE</b>	<b>AMÉLIORER LA VALEUR DES ACTIFS AUTOCHTONES</b>	<b>FAÇONNER DES PARTENARIATS NOUVEAUX ET EFFICACES</b>
Un climat plus propice aux affaires dans les réserves et dans le Nord, et un meilleur accès au capital et aux autres possibilités d'affaires renforceront l'entrepreneuriat.	Un appui au développement du marché du travail axé sur la demande permettra de bâtir le capital humain.	L'harmonisation des investissements fédéraux avec les possibilités économiques viables, une meilleure gestion des actifs commerciaux et communautaires et un régime moderne de gestion foncière et des ressources contribueront à améliorer la valeur des actifs.	La promotion des partenariats avec les provinces, les territoires et le secteur privé assurera le développement économique durable à long terme.

## ORIENTER LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le rôle du gouvernement fédéral sera plus efficace avec une orientation plus claire, plus de coordination, plus de liens et une collaboration améliorée.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Un rôle approprié pour le gouvernement du Canada	Une approche souple au développement économique des Autochtones	Importance de la mise en œuvre
--	---	--------------------------------

## RÉSULTATS ATTENDUS

Collectivités autochtones prêtes aux possibilités	Entreprises autochtones viables	Effectif autochtone compétent
---	---------------------------------	-------------------------------

QS-6239-666-BB-A1